

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....9

Nombre de Délégués
Suppléants Présents.....4

Nombre de Délégués
votant.....16

Membres présents :

- Titulaires :

MM. Christian MOUNIER, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Jean-Louis ROBERT

Mmes Nicole GIRARD et Sylvie GREGOIRE

- Suppléants : MM. Joël RAYMOND, Jean-Paul VILMER, François BONNET et Mme Amandine AUDOUARD

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Roland CARLIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Marc JAUBERT, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRENOVITCH, et Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD, Séverine MAUGAN-CURNIER, Karine MOURET

N°26-02

Pouvoirs :

- M. ROUSSET donne pouvoir à M. MOUNIER
- M. TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. ROBERT
- Mme MOURET donne pouvoir à M. DOSSETTO

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025

Vu L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales lequel dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU)

Considérant que, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une feuille de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif du syndicat.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation

Considérant que cette reprise anticipée est prévue dans le fondement de l'article R2311-13 du CGCT.

Considérant que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DEPENSES	6 488 653,07	343 540,44
TOTAL RECETTES	6 698 515,59	131 481,09
AFFECTATION DE RESULTAT		191 888,62
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	209 862,52	- 20 170,73
RESULTAT ANTERIEUR 2024	197 883,97	- 70 456,62
RESULTAT CUMULE	407 746,49	- 90 627,35
Résultat global de clôture du budget		317 119,14

Restes à réaliser dépenses investissement	3 398 221,00
Restes à réaliser recettes investissement	3 400 000,00
Solde restes à réaliser	1 779,00
Besoin de financement	- 88 848,35

Considérant que ces résultats font apparaître un déficit de **90 627,35 €** pour la section d'investissement et un excédent de **407 746,49 €** pour la section de fonctionnement.

Compte tenu :

- Du déficit de clôture de la section d'investissement pour un montant de **90 627,35 €**
- Du solde positif des restes à réaliser (recettes-dépenses) de la section d'investissement s'élevant à **1 779 €**
- De l'excédent de clôture de la section de fonctionnement pour un montant de **407 746,49 €**

LE COMITE SYNDICAL
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

DE REPRENDRE par anticipation les restes à réaliser en section d'investissement d'un montant de **3 398 221 € en dépenses et 3 400 000 € en recettes**.

DE CONSTATER et DE REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget 2026



D'AFFECTER les résultats comme suit

- Le déficit de clôture 2025 de la section d'investissement : **90 627,35 €**. Ce solde débiteur sera repris sur la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » des dépenses d'investissement du BP 2026.
- En réserve de la section d'investissement : l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de **88 848,35 €** (compte 1068).
- L'excédent de clôture 2025 de la section de fonctionnement d'un montant de **318 898,14€**. Ce solde créditeur sera repris sur la ligne 002 « Résultat de fonctionnement reporté » des recettes de fonctionnement du BP 2026.

DE PRECISER que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 <p>Le Président Christian MOUNIER</p>	<p>La secrétaire de séance</p>  <p>Nicole GIRARD</p>
--	---

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **17 MARS 2026**

Et de sa publication le : **17 MARS 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20260310-DEL26_02-DE